

Aiglemont Flash Infos

Bulletin d'Informations – N° 88 – Juin 2025

Edito du Maire

Avec le printemps ensoleillé que nous avons, il nous faut préparer les plantations des massifs fleuris. La commune qui se voit attribuer depuis 2008 la distinction de « Villes et villages fleuris » avec le niveau de 3 fleurs poursuit ses embellissements. Après l'année 2024 qui rendait hommage aux camélidés et l'apparition des quelques dromadaires dans la commune, nous avons choisi de relayer le thème de l'Année de la Mer intitulée « La Mer en commun » qui a débuté depuis le 1^{er} janvier et qui s'étalera tout au long des mois.

Cet événement vise à célébrer, comprendre et protéger les écosystèmes marins. Il sera rythmé par des activités autour de cinq grands piliers qui sont la science, l'éducation, l'économie, la culture et le sport. Les citoyens, associations et institutions sont invitées à participer et à s'engager dans des projets liés à la mer. Même si nous en sommes un peu éloignés, pensons que notre vie quotidienne a un impact, ne serait-ce que sur les rejets qui finissent dans la Meuse et quelques kilomètres plus loin dans la mer.

Aussi avez-vous pu découvrir quelques motifs accrochés çà et là représentant des poissons, des coquillages, des hippocampes sans compter la splendide pieuvre qui garnit le triangle au carrefour de la RD 58. Il y a même une plage sur laquelle est venue s'échouer une planche à voile rappelant avec un peu d'avance les lieux de villégiature prochains.

Merci à Jean-Claude Paradon qui en est le réalisateur suite à la réunion de la commission du cadre de vie qui a proposé le thème et les idées. Le jury régional du label « Villes et villages fleuris » visitera la commune le mardi 8 juillet et évaluera les efforts collectifs pour le cadre de vie.

Dans un autre domaine et pour faire fonctionner la commune et l'aménager, le Conseil municipal a adopté le 14 avril son budget intégrant les taux communaux suivants :
Taxes Foncières Bâti : 61,65 %, Taxes Foncières Non Bâti : 62,96 % et Taxe Habitation : 16,57 %, Cette dernière taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants depuis plus de deux ans.

Après avis favorable unanime de la Commission des Finances qui s'est réunie le 29 mars dernier, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le budget de l'exercice 2025 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 1 870 858,62 € et pour l'investissement à 1 280 404,30 €. Notons que les quatre élus de l'opposition ont voté contre ces taux tout en adoptant le budget qui intègre les recettes augmentées. Comprenne qui pourra !

Sur les réseaux sociaux leur communiqué indique qu'il existe d'autres solutions sans pour autant les détailler ou nous en faire profiter. Des propos populistes loin de la réalité de la gestion rigoureuse pratiquée depuis 2001.

Faut-il supprimer le service périscolaire et la restauration dont le budget communal supporte les deux tiers du coût de fonctionnement ?

Faut-il fermer les pôles de santé dont la commune supporte un déficit de fonctionnement de 120 000 € ?

Faut-il supprimer le second poste d'assistante à l'école maternelle alors que le nombre d'enfants accueillis augmente ?

Faut-il supprimer le repas des seniors qui permet de rompre parfois la solitude de nos aînés ?

Faut-il restreindre les subventions aux associations qui permettent d'assurer le lien social ?

Nous menons une politique d'investissement et travaillons avec anticipation sur les projets futurs en fonction de nos moyens et des financements que nous pouvons mobiliser ou obtenir.

Rappelons que lorsque cela est possible, nous avons gelé les taux communaux comme nous l'avons fait en 2024.

Sur ces nouvelles, je vous souhaite une agréable lecture et un bon repos estival.

Votre Maire

Philippe DECOBERT

La fête de l'école, c'est vendredi

Comme chaque fin juin, le rendez-vous est donné pour la fête de l'école qui se déroule sur le site de la rue Jean Macé à partir de 18h00. Petits et grands présenteront un spectacle de chants et de danse qu'ils ont préparé avec leurs enseignants depuis quelques semaines. Des stands de jeux seront également installés permettant de se divertir. N'hésitez pas à venir assister à ce temps fort puis à partager la restauration qui sera préparée par l'association Aigle mômes et les membres du Comité des Fêtes et de loisirs.

La brocante de LARA, c'était le 29 mai

La traditionnelle brocante organisée par l'Association LARA s'est déroulée le jeudi 29 mai de 7h à 17h dans les rues Marcel DORIGNY et Jean MERMOZ. Les inscriptions étaient plus nombreuses que les années précédentes, témoignage de la notoriété de la manifestation et du sérieux des organisateurs bénévoles qu'il convient de saluer. Ce fut donc un succès populaire pour cette 28^{ème} édition.

Rappelons que cette manifestation organisée par quelques bénévoles de l'Association LARA permet de financer les actions réalisées par le centre de loisirs de la commune en faveur des enfants accueillis et ce afin d'alléger la participation financière des parents. Rendez-vous est pris pour le jeudi 14 mai 2026.

Le barbecue municipal du 1^{er} mai sous le soleil

Comme chaque année, le Comité des Fêtes et de Loisirs de la commune a assuré la logistique du traditionnel barbecue organisé sur l'Espace Raymond Avril le long de l'Avenue Rimbaud. Profitant de cet événement, les membres de l'association des Amateurs de Voitures anciennes des Ardennes ont dès le matin proposé un rallye promenade regroupant 140 participants et 70 véhicules avant de partager le repas autour du barbecue. A midi, la Batterie Fanfare l'Aiglemontaise a donné le ton avant le discours de bienvenue du Maire. Les heures passant, les convives se sont quittés en se donnant rendez-vous à l'année prochaine pour ce moment de partage et d'échange.

La commune reprend les concessions échues

Lorsque nous visitons le cimetière de la rue Condorcet, nous y découvrons nombre de sépultures en l'état manifeste d'abandon. Un travail conséquent de recherche des propriétaires des concessions a été mené en 2024 mais il reste encore des tombes sans affectataires. Si vous pensez qu'une concession doit être renouvelée, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat de mairie afin de vérifier si les titres de propriété sont encore valables. Rappelons qu'il n'est plus délivré de concessions perpétuelles et que pour une durée de 15 années le tarif est de 167 €, celui pour 30 ans est de 303 €. Enfin la commune a implanté des columbariums où les cases sont vendues 2051 € pour 15 ans et 2898 € pour 30 ans.

Karine et Eli Jeanne vous invitent à leur magasin éphémère

Installées dans la salle Heinsen au 45 de l'Avenue Charles de Gaulle, Karine propose du prêt à porter féminin et Eli Jeanne des retouches et créations durant la journée du jeudi 3 juillet de 9h à 17h. N'hésitez pas à leur rendre visite et à soutenir leur initiative.

Aiglemont, terrain d'aventures !

Les enfants du centre de loisirs d'avril ont pu durant la première semaine des vacances profiter d'une météo avantageuse et d'un programme d'activités basé sur la nature à la façon des jeux d'aventure Kho-Lanta. Les enfants ont dû faire preuve de stratégie, de réflexion et de dynamisme ainsi que du savoir-être. Comme dans le célèbre jeu, des récompenses ont été distribuées telles que le repas autour d'un food-truck proposant des produits locaux ou encore un hébergement au campus agro environnemental de Saint-Laurent avec la découverte de la ferme pédagogique. Les enfants participants à cette nuitée ont pu nourrir les jeunes agneaux et approcher les bêtes de l'élevage en découvrant les métiers agricoles. Nous avons eu le plaisir de convier les parents le vendredi après-midi pour un moment convivial, afin de revivre les meilleurs souvenirs de la semaine, de célébrer les gagnants de chaque catégorie et de partager un goûter, avec une surprise gourmande : une dégustation d'insectes !

Notons que l'équipe d'animation a trouvé le renfort de bénévoles pour conduire ou proposer des activités au bénéfice des enfants. Merci à eux. Vous pouvez retrouver les aventures des jeunes héros sur la page Facebook du service enfance de la commune d'Aiglemont avec la NetMioches Production.

Précisons que les enfants qui ont participé à la nuitée de Saint-Laurent ont été hébergés et nourris sans qu'une participation financière supplémentaire n'ait été demandée à leurs parents, la commune prenant la dépense en charge.

Accueil de loisirs du mercredi

Comme chaque année, la mairie a lancé un sondage pour connaître le nombre de famille qui souhaite l'ouverture d'un centre de loisirs le mercredi. Les conditions économiques liées aux normes d'encadrement imposent un effectif minimum afin de garder une tarification supportable. Malheureusement comme les années précédentes les demandes restent insuffisantes. Seules 9 familles ont répondu dont deux qui n'en éprouvent pas le besoin. Il ne sera donc pas possible de proposer cette extension d'ouverture au mercredi. Les parents qui avaient répondu ont été avisés.

De nouvelles aventures pour les plus jeunes

L'accueil de loisirs fonctionnera durant le mois de juillet du lundi 7 au vendredi 1^{er} août. La thématique est celle du royaume de Lana avec une quête initiatique parsemée d'énigmes ancestrales, de grands jeux et d'ateliers créatifs enchanteurs, de quoi donner aux enfants la possibilité d'être les acteurs de cette épopée.

Nul doute que la cinquantaine d'enfants inscrits trouveront le séjour fort agréable sous réserve d'une météo avantageuse. L'aventure se poursuivra du lundi 25 au vendredi 29 août, où une session d'une semaine est proposée juste avant la rentrée scolaire.

Tondre sa pelouse un jour férié : quelles sont les horaires autorisés ?

Si tondre votre pelouse un jour férié demeure généralement autorisé, cette pratique doit être faite dans des tranches horaires spécifiques pour ne pas être apparentée à un trouble anormal de voisinage. Au niveau national, cela correspond à :

- **Du lundi au vendredi** : 8h à 12h00 – 14h00 à 19h30
- **Le samedi** : 9h à 12h – 15h à 19h
- **Le dimanche et les jours fériés** : 10h à 12h uniquement

Retraite aux flambeaux

Comme chaque année, le Comité des Fêtes et de Loisirs organise une retraite aux flambeaux le dimanche 13 juillet. Le rassemblement se fera sur l'espace Raymond AVRIL à 21h30 où la distribution gratuite des lampions et torches sera proposée. Ensuite sous la conduite de la Batterie Fanfare l'Aiglemontaise, nous défilerons jusqu'au stade. A 23h00, un feu d'artifice sera tiré pour clore la manifestation.

Le lendemain, lundi 14 juillet à 11h00 au départ de la mairie, un dépôt de gerbe se fera au monument aux morts suivi d'un apéritif champêtre aux abords de la salle des fêtes auquel vous êtes cordialement invités.

Attention à la chaleur

Nous connaissons depuis plusieurs semaines, des chaleurs importantes. Pensez bien à vous hydrater et n'hésitez pas à appeler la mairie en cas de besoin lié à cet épisode caniculaire afin que nous soyons attentifs au bien-être de tous.

Pour contacter la mairie

Ouverture au public du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

La permanence des élus se déroulent le samedi de 10 h 30 à 11 h 30.

Tél. 03 24 33 36 80 Courriel : mairie@aiglemont.fr Internet : www.aiglemont.fr

Directeur de la publication : Philippe DECOBERT, Maire d'Aiglemont.

